

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	10 Les droits et les devoirs 10.6 Le droit fiscal	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- **L'impôt ou la taxe indirect.**
Le recouvrement de l'impôt ou de la taxe sur un bien ou un service n'est pas directement payé par le bénéficiaire. Un exemple est la **Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)**.

10.6.1.1 La participation à l'effort de construction

a Les caractéristiques de la **taxe de participation à l'effort de construction** sont les suivantes :

- **Assujetti.**
Toutes les sociétés exploitées en **France**.
- **Assiette.**
La somme des salaires bruts versés.
- **Liquidation.**
Il s'agit d'une taxe sans rôle pour laquelle la déclaration doit être effectuée au plus tard le 15 avril.
Il s'agit d'une taxe proportionnelle au taux de 1 %.
- **Recouvrement.**
Le règlement doit être effectué au plus tard le 31 décembre.

10.6.1.2 La participation à l'effort de formation professionnelle

a Les caractéristiques de la **taxe de participation à l'effort de formation professionnelle** sont les suivantes :

- **Assujetti.**
Toutes les sociétés.
- **Assiette.**
La somme des salaires bruts versés.
- **Liquidation.**
Il s'agit d'une taxe sans rôle pour laquelle la déclaration doit être effectuée au plus tard le 5 avril.
Il s'agit d'une taxe proportionnelle à taux contextuel :
 - **Pour une entreprise de moins de 10 salariés.**
Le taux est de 0,15 % auquel s'ajoute 0,10 % si elle est assujettie à la taxe d'apprentissage.
 - **Pour une entreprise d'au moins 10 salariés.**
Le taux est de 1,5 %.
- **Recouvrement.**
Le règlement doit être effectué au plus tard le 5 avril.

10.6.1.3 La taxe d'apprentissage

a Les caractéristiques de la **taxe d'apprentissage** sont les suivantes :

- **Assujetti.**
Toutes les sociétés exploitées en **France**.
- **Assiette.**
La somme des salaires bruts versés.
- **Liquidation.**
Il s'agit d'une taxe sans rôle pour laquelle la déclaration doit être effectuée au plus tard le